Questions orales

LE SENS DE L'ARTICLE 95

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

J'avais pensé à une question additionnelle et elle arrive à 100 p. 100 dans ce que je veux lui demander parce que l'article 95.1 est ajouté à l'article 95 antérieur.

Je voudrais demander au ministre si, en vertu de ce qu'il vient de dire, Marcel Aubut, président des Nordiques, et son adjoint Gilles Léger auraient été passibles d'emprisonnement de 5 ans parce qu'ils avaient aidé les frères Stastny à venir jouer au hockey pour l'équipe des Nordiques. C'est exactement cela que signifie l'article 95.1.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aurais cru que pour le parti libéral le niveau du débat qu'on fait allait au-delà de ce que vous soulevez.

M. Garneau: Qui a rédigé cet article?

M. Bouchard: Écoutez, monsieur le député, encore une fois on vous écoute, ayez au moins l'indulgence de faire de même.

Ce que je vous dis simplement, c'est que toutes les personnes dans ce pays, quelles qu'elles soient, je l'ai dit tantôt en anglais et vous l'avez très bien compris, toutes les personnes qui amènent aux officiers d'immigration des personnes de l'extérieur pour qu'elles soient évaluées, quels que soient les gens qui les amènent, lorsqu'elles sont amenées là où elles doivent aller, c'est-à-dire aux bureaux d'Immigration Canada, ces personnes-là, on leur alloue le droit de le faire. Ce que l'on n'alloue pas, c'est ce qui s'est fait à plusieurs reprises, c'est d'utiliser par une manipulation administrative le système canadien pour laisser entrer des réfugiés qui n'ont pas le droit. Et jamais, tant que je serai ministre de l'Immigration, je ne permettrai qu'à ma connaissance les gens abusent du système. Cela fait des années que ça dure et vous n'avez jamais eu le courage de faire le correctif.

[Traduction]

L'EMPLOI

LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS ÂGÉS MIS À PIED

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse soit au ministre du Travail, soit au ministre de l'Emploi. En février 1986, le gouvernement a promis de mettre en oeuvre un programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre à l'intention des travailleurs âgés. Je représente une localité où plus de 200 personnes seront licenciées en septembre par suite de la fermeture de l'Otis Elevator Company Limited. Quelque 1 400 autres familles seront touchées en janvier quand Firestone fermera à son tour. Plus de la moitié de ces gens entrent dans la catégorie des travailleurs âgés. Quand le gouvernement tiendra-t-il la promesse faite à

ces travailleurs, à leurs familles, et à beaucoup d'autres dans la même situation un peu partout au Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, le programme en question a été annoncé il y a peu de temps et les négociations vont bon train avec mes homologues provinciaux. En fait, je me propose d'en discuter très bientôt avec mon homologue de l'Ontario auquel je ne manquerai pas de faire part des préoccupations de la députée.

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT DU MINISTRE

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais savoir quand le gouvernement, qui a certaines responsabilités, compte intervenir. Il a fait des promesses aux travailleurs canadiens il y a plus de 18 mois. Les familles de Hamilton et d'ailleurs au Canada vont pâtir. Je voudrais que le ministre s'engage aujourd'hui même à intervenir. Va-t-il nous promettre aujourd'hui de mettre ce programme en oeuvre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme devrait le savoir la députée, on a annoncé la mise en oeuvre d'un programme tripartite. Nous poursuivons les négociations avec les provinces en particulier, et j'informerai mon homologue ontarien de l'utilité de ce programme en Ontario notamment; espérons qu'il sera ratifié et mis en oeuvre bientôt.

• (1450)

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES ADMINISTRATEURS DES SOCIÉTÉS DE PRINCIPAL GROUP

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Il sait que Principal Group Ltd., First Investors, Associated Investors et Principal Savings and Trust Ltd. ont les mêmes administrateurs. Il devrait savoir que ces sociétés ont leurs sièges à la même adresse, avenue Jasper à Edmonton. Il devrait aussi savoir que le secrétaire trésorier de Principal Savings and Trust Ltd. est aussi le président de First Investors et d'Associated Investors.

Sur quels critères le ministre s'est-il basé pour conclure qu'il n'y avait pas eu d'infraction, réelle ou apparente, dans les activités de Principal Savings and Trust?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la Société d'assurance-dépôts du Canada était l'assureur de Principal Savings and Trust. Il y avait 29 autres entités dans le Principal Group qui n'étaient pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le député devrait savoir que même si un établissement réglementé par une province est assuré par la Société d'assurance-dépôts, il demeure toujours réglementé par cette province. Toutes les compagnies du Principal Group sont réglémentées par la province.